

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 19
Votants 26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDEL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

Étaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOUILLÈRE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIBARD Martine donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie

Était absente : DUFRAIGNE-CLOIUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

12- Vente de parcelles communales au bailleur Néotoa – espaces jouxtant les pavillons HLM

Rapporteur : M. Frédéric Bimbot, adjoint.

Vu la demande du bailleur Néotoa de faire l'acquisition d'un ensemble de parcelles communales situées devant les pavillons HLM lui appartenant. En effet Néotoa souhaite procéder à la vente de pavillons dans les quartiers suivants : la Reinais, Coëtquen, Alain Fergent, Amiral Coligny et Rohan. La liste des parcelles concernées est détaillée dans le tableau ci-dessous. La surface totale à vendre est de 1235m².

Vu l'avis des Domaines en date du 08.11.2024,

Considérant que la commune accepterait de vendre les terrains communaux (jardins) situés devant les logements Néotoa au prix de 16 euros le m² et que les frais de notaire et de géomètre seraient à la charge du bailleur Néotoa.

Référence cadastrale	Adresse	Surface à céder à Néotoa
B 1 250 p	3, allée de coëtquen	86 m ² environ
B 1130 p	6, allée de coëtquen	110 m ² environ
B 728 p	10, allée de coëtquen	53 m ² environ
B 1199 p	1, boulevard Alain Fergent	98 m ² environ
B 742 p	2, boulevard Alain Fergent	62 m ² environ
B 1199 p	3, boulevard Alain Fergent	76 m ² environ
B 742 p	6, boulevard Alain Fergent	44 m ² environ
B 1199 p	7, boulevard Alain Fergent	43 m ² environ
B 734 p	9, boulevard Alain Fergent	67 m ² environ
B 734 p	15, boulevard Alain Fergent	77 m ² environ
AC 240 p	1, rue Amiral de Coligny	58 m ² environ
AC 240 p	3, rue Amiral de Coligny	44 m ² environ
AC 364 p	4, rue Amiral de Coligny	82 m ² environ
AC 240 p	5, rue Amiral de Coligny	41 m ² environ
AC 364 p	8, rue Amiral de Coligny	108 m ² environ
B 743 p	1, rue de Rohan	41 m ² environ
B 743 p	3, rue de Rohan	78 m ² environ
B 1250 p	8, rue de la Resnais	67 m ² environ
TOTAL		1 235 m ² environ

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

07 JAN. 2025

ID : 035-213503378-20241220-DELIB2024122012-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)

- **approuve** la vente des parcelles présentées dans le tableau ci-dessus au bailleur Néotoa au prix de 16 euros le m²
- **précise** que tous les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Néotoa
- **autorise** M. le Maire à signer les actes de vente et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération


Le Maire,
Christian TOCZÉ

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Nathalie DEVILLE

